

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 VRIL 2021

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford
Centre-du-Québec/MRC de Bécancour

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Marie-de-Blandford, tenue le 6 avril 2021 à 19h 30 par vidéo-conférence (plateforme ZOOM)

Séance tenue à huis-clos et par visioconférence (Décret 489-2021 du 31 mars 2021 maintenant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 9 avril 2021)

1. Vérification quorum et ouverture de session

Sont présents :

Monsieur Pierre Sévigny, conseiller siège numéro 1
Monsieur Michel Beauchesne, conseiller siège numéro 2
Madame Monique Fortier, conseillère siège numéro 3
Monsieur Yves Desrochers, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Christian Desrochers, conseiller siège numéro 5
Monsieur Donatien Beaulieu, conseiller siège numéro 6
Madame Ginette Deshaies, Mairesse

Est également présent, Monsieur Daniel René, Directeur général et secrétaire-trésorier, agissant comme secrétaire de l'assemblée

Le quorum est constaté et la séance est ouverte sous la présidence de Madame Ginette Deshaies, Mairesse à 19h30.

2. Résolution numéro 21-04-44 adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur Pierre Sévigny il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Résolution numéro 21-04-45 adoption du procès-verbal de la séance Ordinaire du 1^{er} mars 2021

Sur proposition de Madame Monique Fortier il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 tel que présenté.

4. Résolution numéro 21-04-46 résolution pour approuver les comptes à payer

Il est proposé par Monsieur Michel Beauchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 mars 2021 **au montant de 25 206.10\$** et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit. Parmi ces comptes, les plus importants sont : Les Services EXP inc. (2069,55\$ pour la mise aux normes du plan d'intervention 2017), CIM (3 813,82\$ pour le 2^e versement de l'achat du logiciel municipal), Michelle Côté, Architecte (10 583,45\$ pour les plans et devis et la gestion de l'appel d'offres), Stantec consulting Ltd (2 873,23\$ pour premier volet pour analyse de la situation eau potable secteur lac Rose-village).

ADOPTÉE

5. Correspondance

La correspondance a été transmise aux élu-e-s

6. Administration et législation

6.1 Don de la cloche sur le parvis de l'église de Sainte-Marie-de-Blandford par la famille Baron

Résolution numéro 21-04-47 Pour accepter le don de la cloche par la Famille Baron et les frais qui se rattachent à son déplacement vers un nouveau site

CONSIDÉRANT que l'installation de la cloche sur socle sur le terrain de l'église de Sainte-Marie-de-Blandford a été réalisée grâce à la générosité de Feu Monsieur Gérard Baron et qu'il appartient à sa Famille d'en disposer à la suite de son décès selon ses vœux;

CONSIDÉRANT que les élu-e-s de la Municipalité considèrent cette action d'une grande générosité et que cette opportunité s'inscrit bien, malgré la pandémie, dans l'esprit du 150^e anniversaire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'édifice est mis en vente par la Fabrique et que l'église de Sainte-Marie-de-Blandford servira vraisemblablement des intérêts privés;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Desrochers et unanimement résolu

D'accepter l'offre des trois enfants de Monsieur Gérard Baron qui concrétisent ainsi le vœu de leur père en faisant don de la cloche à la Municipalité;

De prendre en charge le déplacement et la réinstallation de la cloche sur un site municipal à déterminer;

De remercier la Famille Baron pour ce don à la communauté de Sainte-Marie-de-Blandford;

D'autoriser le Directeur général à signer tout document en lien avec la réalisation de la présente résolution.

ADOPTÉE

6.2 Formation et fermeture du bureau un avant-midi par semaine

Résolution numéro 21-04-48 Pour autoriser les dépenses de formation en comptabilité municipale et la fermeture du bureau un avant-midi par semaine

CONSIDÉRANT le besoin de former nos employé-e-s pour le bon fonctionnement de l'administration de notre Municipalité;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre du temps pour bien gérer les dossiers de comptabilité sans contrainte externe;

Il est proposé par Monsieur Pierre Sévigny et unanimement résolu :

D'autoriser la dépense de formation de 665\$ plus les frais applicables par CIM pour de la formation en comptabilité municipale;

D'autoriser la Direction générale à fermer le bureau un avant-midi par semaine, sans accès physique ni téléphonique pour s'assurer de bien exécuter certaines tâches comptables et administratives et d'en aviser la population via le journal local, le site internet et le tableau extérieur.

ADOPTÉE

6.3 Adoption des états financiers consolidés au 31 décembre 2020

**Résolution numéro 21-04-49 adoption du rapport financier consolidé
2020**

CONSIDÉRANT le mandat donné à la Firme le Groupe RDL solutions comptables Inc., conformément aux exigences légales régissant le cadre municipal, comme vérificateur externe des activités financières de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le Groupe RDL a complété son audit et a présenté aux membres du Conseil présents son rapport sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2020, le 1^{er} avril dernier;

Il est proposé par Monsieur Yves Desrochers et unanimement résolu

D’adopter les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 tels que présentés par le Groupe RDL, Solutions comptables Inc.

ADOPTÉE

7. Suivi de dossiers

7.1 Adhésion à l’organisme des bassins versants GroBec

**Résolution numéro 21-04-50 pour l’adhésion annuelle à l’organisme
GroBec**

Il est proposé par monsieur Pierre Sévégné et unanimement résolu

D’adhérer à l’organisme de bassins versants GroBec pour l’année 2021 au montant de 75\$.

ADOPTÉE

7.2 Aide financière au Comité environnemental du lac Rose

**Résolution numéro 21-04-51 pour autoriser le versement de l’aide
financière annuelle au Comité
environnemental du lac Rose**

CONSIDÉRANT le vœu du Conseil municipal d’aider le Comité environnemental du lac Rose dans ses objectifs de protection du lac Rose;

CONSIDÉRANT que le montant demandé de 6 000\$ a été prévu au budget d’opérations de 2021;

Il est proposé par Monsieur Donatien Beaulieu et unanimement résolu

D’autoriser le versement de la somme de 6 000\$ au Comité environnemental du lac Rose tel que prévu au budget d’opérations.

ADOPTÉE

7.3 Projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC de Bécancour

**Résolution numéro 21-04-52 Avis favorable aux modifications proposées
et engagement à respecter et réaliser le plan
de mise en œuvre**

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques de la MRC de Bécancour a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 17 septembre 2009 et est entré en vigueur le 5 janvier 2010;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

CONSIDÉRANT que le schéma doit être révisé en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4);

CONSIDÉRANT que la MRC de Bécancour a soumis à toutes les municipalités présentes sur son territoire un projet de schéma révisé faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 15 de la loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis sur les propositions contenues au projet de schéma révisé;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 16 de la loi précitée, les municipalités doivent adopter une résolution afin de signifier leur acceptation du plan de mise en œuvre du projet de schéma révisé ainsi que leur engagement à le respecter et à le réaliser;

Il est proposé par Monsieur Michel Beauchesne et unanimement résolu :

Que la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford donne un avis favorable aux propositions contenues dans le projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC de Bécancour et s'engage à respecter et à réaliser le plan de mise en œuvre applicable à son territoire.

ADOPTÉE

7.4 Proclamation du mois de l'autisme

Résolution numéro 21-04-53 demande d'appui formulée par Autisme Centre-du-Québec pour proclamer le mois d'avril mois de l'autisme

ATTENDU que le 2 avril a été déclaré Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme par l'Assemblée générale des Nations Unies et que le mois d'avril est déclaré comme étant le mois de l'autisme au Québec depuis 1984;

ATTENDU qu'encore de nos jours, les personnes autistes et leur famille doivent concilier avec plusieurs préjugés et jugements qui nuisent à leur inclusion alors que plusieurs d'entre elles auraient tout à fait les capacités de prendre une part active à la société;

ATTENDU qu'informer et sensibiliser la communauté aux caractéristiques très variables de l'autisme ainsi qu'aux bons comportements à mettre en place pour accueillir, interagir et intervenir avec une personne ayant un diagnostic du trouble du spectre de l'autisme est la clé pour une société plus ouverte à la différence et pleinement inclusive;

;

ATTENDU qu'un enfant sur 64 âgé entre cinq (5) et dix-sept (17) ans recevra un diagnostic d'autisme au Québec et que présentement, la prévalence de l'autisme est estimée à 1,5% dans la population québécoise;

Il est proposé par Monsieur Donatien Beaulieu et unanimement résolu

De proclamer le mois d'avril comme étant le mois de sensibilisation à l'autisme et d'inviter les citoyennes et les citoyens, peu importe leur milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que les personnes autistes soient pleinement incluses et respectées dans leur milieu de vie.

ADOPTÉE

7.5 Autorisation de dépenser pour le 150^e

Résolution numéro 21-04-54 pour autoriser les dépenses d'achat de matériel promotionnel, accessoires pour les drapeaux et armoiries

CONSIDÉRANT que 2021 concorde avec le 150^e anniversaire de constitution de la Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford;

CONSIDÉRANT que le contexte actuel de pandémie limite les rassemblements et que le Conseil municipal désire souligner l'évènement;

CONSIDÉRANT que l'achat de souvenirs pour la population est une option à privilégier :

Il est proposé par Madame Monique Fortier et unanimement résolu :

D'autoriser les dépenses de Duo Énergie graphique – Lettreur Nord-Sud inc. (Devis 9461, au montant de 5 783,25\$) pour les articles promotionnels et de l'Étendard, drapeaux et bannières pour les hampes pour l'intérieur (budget d'environ 400\$);

D'autoriser également l'achat d'un mât et de la quincaillerie nécessaire et son installation pour ériger le drapeau québécois tel que requis par la loi (budget d'environ 2 000\$)

ADOPTÉE

8. Aqueduc & égout

8.1 Résolution pour autoriser la signature de l'entente pour l'approvisionnement en eau potable pour le secteur village, avec la Ville de Bécancour

Résolution numéro 21-04-55 Pour nommer les signataires et entériner l'entente relative à l'alimentation en eau potable entre la Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford et la Ville de Bécancour

CONSIDÉRANT que les Municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'alimentation en eau potable du secteur villageois de la Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford par la Ville de Bécancour;

Il est proposé par Monsieur Pierre Sévigny et unanimement résolu :

Que le Conseil municipal de Sainte-Marie-de-Blandford entérine l'entente relative à l'alimentation en eau potable avec la Ville de Bécancour, couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2027;

Que Madame Ginette Deshaies, Mairesse et Monsieur Daniel René, Directeur général soient mandatés pour signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente relative à l'alimentation en eau potable avec la Ville de Bécancour.

ADOPTÉE

9. Voirie municipale

9.1 Autorisation de paiement de la facture de l'architecte dans le dossier de préparation de plans et devis pour l'appel d'offres pour l'entrepôt municipal

Résolution numéro 21-04-56 Pour autoriser le paiement de la facture de Michelle Côté Architecte dans le cadre du programme RÉCIM du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la préparation des plans et devis pour l'appel d'offres public

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un entrepôt municipal et la demande d'aide financière faite au MAMH dans le cadre du programme RÉCIM;

CONSIDÉRANT le mandat donné à Michelle Côté Architecte pour la préparation des plans et devis et documents d'appel d'offres;

Il est proposé par monsieur Christian Desrochers et résolu unanimement

D'autoriser le paiement de la facture d'honoraires professionnels de Madame Michelle Côté Architecte au montant de 10 583,45\$ pour la préparation des plans et devis et la gestion de l'appel d'offres pour la construction d'un entrepôt municipal dans le cadre du programme RÉCIM du MAMH.

ADOPTÉE

9.2 Résolution pour la reddition de compte pour le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2020

Résolution numéro 21-04-57 reddition de compte pour le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2020

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 162 339\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'un auditeur indépendant a effectué les vérifications requises ;

En conséquence, sur proposition de Monsieur Yves Desrochers il est unanimement résolu :

QUE la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

10. Urbanisme

10.1 Dépôt des rapports des inspecteurs en bâtiment et en environnement : mars 2021.

11. Varia

12. Période de questions

13. Levée de l'assemblée

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

Résolution numéro 21-04-58 l'agenda étant écoulé, l'assemblée est levée
sur proposition de Monsieur Donatien
Beaulieu à 20h02

Signé, Ginette Deshaies
Ginette Deshaies, Mairesse

Signé, Daniel René
**Daniel René, Directeur général et
Secrétaire-trésorier**